

## Compte-rendu de la réunion Conseil Municipal du 22 août 2019

**PRESENTS** : MM. CUTELLE M , CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CHAILLOU P, GERMAIN C, RAFFAULT M, TREYVAUD S, CURTENAZ M, BACHMANN F, BAJOT F, PUTELAT O, PERONCINI J.

**EXCUSE** : CRETIN L (Donne pouvoir à CUTELLE M), PUTELAT N

Convocations du 13.08.2019

**Ouverture de la séance** : 19h00

**Secrétaire de séance** : RAFFAULT Martine

**Auxiliaire** : MOREL Charlotte (agent)

**APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU** : le compte rendu du 20 juin 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **DELIBERATION CONCERNANT LA REGULARISATION DES VOIES PUBLIQUES DEL01082019**

Mme le Maire informe le conseil de la réception du devis de la SAFACT d'un montant de 60 791.30 € HT pour la régularisation des voies suite aux plans faits par le géomètre Gérard MONOD. Celui-ci comprend l'enquête publique et toutes les formalités auprès des hypothèques pour régulariser cette situation.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** le devis susvisé de la société SAFACT,

**AUTORISE et DELEGUE** tous pouvoirs à Mme le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles au bon déroulement de cette procédure,

**UTILISE** les crédits déjà inscrits au budget pour réaliser l'ensemble de cette procédure.

Didier CLERC informe le conseil que M. EMERY ne souhaite pas prendre en charge les frais d'acte pour récupérer une partie du domaine public en continuité de son terrain. Le conseil maintient sa décision tout en soulignant que cela apporte en plus-value à son terrain. Les employés techniques entretiendront cette partie de terrain.

### **DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DEL02082019**

L'AFR n'étant plus active depuis des années celle-ci propose de céder l'ensemble des parcelles dans le domaine communal privé d'Eloise. L'acte administratif lié à cette régularisation peut être fait par la société SAFACT pour un montant de 923 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** de récupérer les parcelles de l'AFR et **MANDATE** la société SAFACT pour réaliser l'acte administratif,

### TAXE DE BRANCHEMENT AU RESEAU COMMUNAL D'EAU POTABLE DEL03082019

Mme le Maire informe le conseil que les travaux engagés en régie pour effectuer les branchements au réseau communal d'eau potable et d'eaux pluviales des nouvelles constructions est facturé en général entre 4 000 et 6 000 €.

La taxe de raccordement actuellement facturée est de 1 500 € par branchement.

Mme le Maire propose au conseil d'augmenter ce tarif. Le conseil, après discussion, à l'unanimité décide de facturer la taxe de branchement à 1 800 € à compter du 01/09/2019.

Par ailleurs, la commune est aussi en charge du réseau d'eaux pluviales. Celui-ci nécessite également de l'entretien et le raccordement au réseau lors des nouvelles constructions est supporté par la mairie. Proposition est faite pour instaurer une taxe pour le raccordement aux eaux pluviales. Neuf personnes sont contre, trois s'abstiennent (S TREYVAUD, O PUTELAT et C GERMAIN), une est pour (M CUTELLE).

Il n'y aura pas de taxe pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau d'eaux pluviales.

### LOCATION ESPACE ANIMATION A MILLET MOUNTAIN GROUP POUR LEUR BRADERIE DEL04082019

Le conseil, à l'unanimité décide de louer l'espace animation pour un montant de 3 000 € à MILLET MOUNTAIN GROUP à l'occasion de leur braderie qui se déroulera du 10/09 au 23/09/2019.

La commission salles des fêtes se réunira prochainement pour organiser plus précisément l'utilisation des salles.

Par ailleurs, à compter de ce jour c'est Sabrina GASTRIN qui prendra en charge la remise des clefs pour l'utilisation des salles avec état des lieux d'entrée et de sortie.

### RENOVATION DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE DEL05082019

Mme le Maire informe le conseil que suite au projet de rénovation du secrétariat de la mairie il est possible de demander une subvention auprès du conseil régional.

**VU** les différents devis obtenus, la restructuration s'élèverait à environ 51 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**SOLLICITE** l'aide du conseil régional Auvergne Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention de 25 000 €,

**DELEGUE** tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer les devis liés à cette rénovation,

**UTILISE** les crédits déjà inscrits au chapitre 21 pour réaliser l'ensemble de cette opération.

#### **OFFICE NATIONAL DES FORETS : DEL06082019**

Mme le Maire et les adjoints ont rencontré L'ONF suite au refus en coupe affouagère de la zone D (vers espace animation) du plan forestier. Ils ont donc proposé d'établir cette coupe en vente de gré à gré exploitée par une entreprise de travaux forestiers. Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **REMBOURSEMENT ANTICIPE EPF POUR ACQUISITION TERRAIN AUX CLOSETS : DEL07082019**

Concernant l'achat du terrain des Closets aux consorts PERRIER et vu la somme restant due soit 184 121.25 € Mme le Maire propose au conseil de rembourser par anticipation cette somme vu les crédits suffisants au budget. À l'unanimité le conseil donne son accord.

#### **MISE EN PLACE DES ASTREINTES :**

Mme le Maire informe le conseil que les employés technique souhaitent la mise en place des astreintes sur la période hivernale pour le déneigement. L'avis du comité technique doit être sollicité avant de les instaurer.

#### **AFFAIRES FONCIÈRES:**

Le conseil est informé que l'achat des terrains FUCINA aux Closets et du terrain TREYVAUD à Fiolaz sont effectués.

La commune n'a pas de nouvelle des consorts VIONNET concernant la proposition d'acquisition de leur terrain au Chef-lieu.

**DEL08082019** Par ailleurs, Mme GASTRIN demande de pouvoir bénéficier d'une partie de terrain située derrière chez eux (rue du 14 juin 1944). Ce terrain appartient à la commune. Cela représente environ 50 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de louer 50 € / an cette partie de terrain avec la condition de la maintenir en état.

Mme GASSILLOUD Anne-Marie, présidente de la Mémoire de la Semine souhaite utiliser une partie du local technique situé en dessous du musée afin d'y faire des expositions ou autre ... Cette utilisation n'est pas possible car des meubles sont entreposés en attendant la réfection du secrétariat.



## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS DEL09082019

Suite aux modifications de temps de travail de certains agents il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents.

### INFORMATIONS /QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

Est informé :

- des devis suivants signés :

- Réfection du réseau d'eaux pluviales de la rue basse - entreprise RANNARD TP – 25 293.75 € HT (début des travaux le 26/08 fermeture de la route)
- Mobilier mairie – 9 004,55 € HT - VACHOUX
- Cloison accordéon mairie – 2 177 € HT - KITBAT

- de la réclamation de M. Blaise quant aux nuisances causées par le ralentisseur en pavés situé sur la route du Terroir ainsi que le local poubelle en face de chez lui. Une réponse lui sera faite.

- Mme PERONCINI Joëlle demande d'étudier la possibilité d'installer un ralentisseur au niveau des Closets au vu de la vitesse de circulation excessive dans ce secteur ;

- Le nouveau système d'éclairage au niveau du Chemin du pendu est appréciable.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 22h00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



LE MAIRE,

CUTELLE Marthe

